



«Philosophie. Musique»

**Stage du Lundi 18 (avant le dîner à 19h) au vendredi 22 septembre 2023 (17h)
co-animé par Jacqueline Crevel et Erik Laloy
à la Nouvelle Hôtellerie de L'Abbaye Saint-Martin de Mondaye (Calvados)**



La Nouvelle Hôtellerie de l'Abbaye

- atelier le matin (de 9h30 à 12h30, avec une pause de 20/30' à 11h) : sur *Le mal* (précisions à venir)
- atelier en fin d'après-midi d'1h30 à 2h. *Découverte et évaluation de morceaux de musique* (précisions à venir)
- temps libre entre le repas et l'atelier de fin d'après-midi excepté le 22.

Ce stage aura lieu à la Nouvelle Hôtellerie de l'**Abbaye Saint Martin de Mondaye** (à 30 km de Caen, à 12 km au sud de Bayeux) en chambre individuelle ou de deux.

Coût : 270 € en chambre partagée à deux, 320 € en chambre individuelle, dont 50€ de frais de stage (pension des animateurs, fascicules, location de la salle) + Adhésion 2023 à la SNPhi (si elle n'a pas été contractée) : **15 €**



Pour que le coût du stage ne soit pas discriminant, trois tarifs sont proposés :

Tarif au coût réel : **320 €** ou **270 €**

Demi-tarif : **160 €** ou **135 €** (Pour en bénéficier l'inscription doit être accompagnée d'une déclaration sur l'honneur que l'on est dans l'impossibilité de payer le coût réel.)

Tarif solidaire : Tarif réel augmenté d'un don minimum de 50 € (soit au minimum **370 €** ou **320€**), le montant du don donnant droit à une réduction d'impôt de 66 % (Un don de 50€ coûte au donateur **16,66 €** ; un don de 100 € coûte en fait **33,33 €** ; ...)

Nombre de stagiaires maximum : **20**. Une liste d'attente sera ouverte.

Logement : Chambres avec un ou deux lits simples équipées d'un sanitaire avec douche, lavabo et wc.

Merci de renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint avec un acompte de 100€ ou 50€ (demi-tarif) (+ éventuellement 15 € pour l'adhésion 2023 à la SNPhi) * à l'ordre de la SNPhi, cette inscription vous engageant. La réponse à ce courrier accompagnée du chèque d'acompte vaudra inscription au stage dans l'ordre de réception des réponses, ou sur liste d'attente à partir de la 21ème.

* Les chèques d'acompte ne seront pas déposés avant la mi-juin.